

CONSERVATOIRE



Procès-verbal Comité syndical du 14 décembre 2015



Le lundi 14 décembre 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 novembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

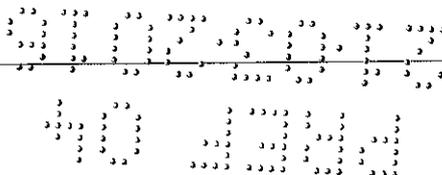
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte
Madame Sylvie AILLAUD, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Monsieur Gérard LINSOLAS, Responsable du service de la Culture du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale donne pouvoir à Madame la Présidente
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération



Ordre du jour

Points soumis à l'approbation

Approbation du procès-verbal de séance du 9 octobre 2015

Rapport n° R-2015-36 – Régime indemnitaire des agents du Conservatoire

Rapport n° R-2015-37 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'Education artistique culturelle

Rapport n° R-2015-38 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonctionnement

Rapport n° R-2015-39 – Compte épargne temps des agents du Conservatoire

Rapport n° R-2015-40 – Reversement de la billetterie du 5/12/2015 au profit d'une association caritative

Rapport n° R-2015-41 – Demandes de remboursement de droits d'inscription

Rapport n° R-2016-42 – Demande de subvention au titre du FRAIM 2016

Rapport n° R-2016-43 – Recrutement par le conservatoire d'un vacataire

Rapport n° R-2016-44 – Remboursement des frais de déplacement

Points pour information

Marché électricité

Consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Motion au Ministère de la Culture

Bilan de la rentrée scolaire 2015 – 2016

Rapport d'activité 2014 – 2015

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 15 heures 30.

En préambule, Pierre SUZOR présente Sylvie AILLAUD qui a été désignée par la CCABV pour le remplacement d'Ambroise MAZAL au sein du Comité syndical.

Approbation du procès-verbal de séance du 9 octobre 2015

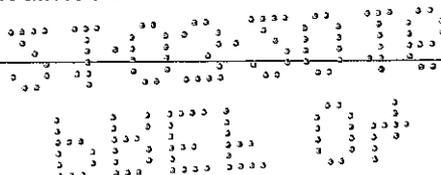
Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2015-36 – Régime indemnitaire des agents du Conservatoire

Des modifications sont nécessaires pour rendre le régime indemnitaire des agents conformes à la réglementation en vigueur.

Le régime indemnitaire est présenté sous forme de fiches avec les modalités d'attribution des primes et les cadres d'emplois et grades pouvant y prétendre. Une fiche a été ajoutée concernant les indemnités d'heures d'enseignement dont les bénéficiaires sont exclusivement les professeurs lorsque ceux-ci effectuent des heures supplémentaires dans le cadre de leurs missions. Le taux horaire de l'IHE varie en fonction du cadre d'emploi de l'enseignant entre 35/30 € brut pour un PEA et un AEA 25/20 € en milieu de grille indiciaire.

Le régime indemnitaire a été présenté en comité technique. Une modification a été demandée dans la formulation des modalités d'application en dernière page. Le présent document intègre cette modification.



François MONIN indique la distinction entre les animateurs relevant du cadre d'emploi B et les adjoints d'animation territoriaux relevant du cadre d'emploi C qu'il est important de relever dans le régime indemnitaire.

La Présidente indique que le comité technique a émis un avis favorable sur le régime indemnitaire présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R-2015-37 –

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'Education artistique culturelle

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'année 2016. La subvention sollicitée s'élève à 77 860 € pour un programme d'actions à hauteur de 128 984 €. Il est précisé que les montants indiqués sont essentiellement de la valorisation du temps de travail sur des actions habituelles du Conservatoire.

Ce dépôt de dossier fait suite à un rendez-vous auprès des conseillères musique et danse de la DRAC.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2016 et plus particulièrement la partie concernant le Ministère de la Culture, il est clairement indiqué que l'Etat se réengagerait sur les conservatoires conventionnés et plus particulièrement dans le cadre de l'égalité des territoires.

Eric DOUCET tempère le propos en précisant qu'il existe plus d'une centaine d'établissements sur le territoire dont 30 conservatoires à rayonnement régional qui pourraient être prioritaires sur l'enveloppe de l'Etat. D'autre part, des critères sélectifs sont en train d'être mis en place afin que l'Etat puisse limiter le nombre d'établissements bénéficiaires. A titre d'exemple, on peut citer Aix en Provence dont l'établissement possède le même label CRD que le 04 et pourtant autant n'assume pas les mêmes missions ; donc une incertitude demeure sur le statut des établissements que l'Etat va retenir.

François MONIN fait remarquer que l'agglomération et les bases fiscales sont différentes et qu'il peut être estimé que l'agglomération a toutes les capacités financières pour assurer un 1^{er} niveau et dans, ce cas-là, le soutien de l'Etat peut paraître accessoire et beaucoup moins vital qu'un service public de qualité sur un territoire rural.

Eric DOUCET estime qu'il manque un niveau de rubrique dans le classement de l'Etat car le 04 risque d'être relégué à un rayonnement intercommunal bien que le rôle et l'activité soient sur une échelle départementale. Le conservatoire d'AIX récupère les grands élèves du conservatoire en préprofessionnalisation qui poursuivent leurs études en faculté et le CRD 04 perd ces mêmes élèves.

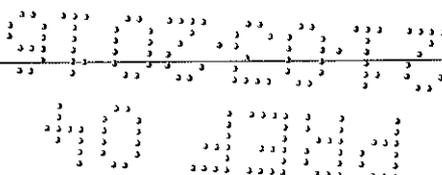
François MONIN répond que si l'on reprend la logique de réseau 1^{er} du document budgétaire de l'Etat c'est-à-dire l'initiation 1^{er} et 2^{ème} cycle, il serait paradoxal que les CRD en milieu urbain bénéficient des financements Etat au détriment de CRD ruraux, d'autant que les CRD ruraux, tel que le 04, ont une mission en partenariat avec l'Education Nationale en direction des écoles primaires et collèges.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2015-38 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonctionnement

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonctionnement 2016 d'un montant de 140 000 €.

Adopté à l'unanimité



Rapport n° R-2015-39 – Compte épargne temps des agents du Conservatoire

Il est proposé de modifier les modalités du compte épargne-temps afin de prendre en compte les situations particulières des agents telles que le départ à la retraite, la mutation et la disponibilité. Il est précisé que le conservatoire privilégiera le dépôt des jours épargnés sous forme de congés.

Au 31/12/2016, un agent doit partir à la retraite et dispose de 11 jours épargnés. Le dépôt sous forme de congés n'a pas été anticipé et l'emploi du temps du régisseur est chargé jusqu'aux vacances scolaires de Noël compte tenu des auditions et spectacles.

Pierre SUZOR indique que lorsque les jours épargnés ne peuvent être posés, il reste toujours la possibilité de les transférer sur la retraite additionnelle de la fonction publique. A son sens, c'est le principe général de dépôt de congés ou de transfert sur la RAFP qu'il faut retenir car la collectivité n'a pas d'obligation en matière de paiement. Dans le cas du départ à la retraite du régisseur, il est d'accord pour le règlement des jours compte-tenu que la collectivité n'a pas anticipé ce départ tout en précisant que ceci doit rester exceptionnel.

Eric DOUCET fait remarquer qu'un préavis de trois mois réglementaires auquel on soustrait le nombre de jours CET, laisse très peu de marge de manœuvre au niveau des dossiers en cours.

François MONIN répond qu'il semble tout à fait possible d'anticiper la compensation des jours sous forme de congés lors d'un départ à la retraite ou d'une mutation. Il faut donc rester sur une exception pour le régisseur.

La Présidente précise la position du comité technique sur ce point : il a été proposé de retenir la monétisation pour le cas du régisseur uniquement. Pour les jours déposés sur le CET dont le nombre est inférieur à 21, on ne monétise pas et on reste sur la compensation sous forme de congés ou le transfert sur la RAFP.

François MONIN propose que sur des situations particulières pouvant poser problème, le comité soit consulté et décide.

Il est proposé de prendre en compte la situation du départ à la retraite du régisseur et de monétiser les 11 jours épargnés au CET. Par contre, l'application de ce principe particulier à d'autres agents est refusée, le conservatoire appliquera le seuil de 21 jours pour la monétisation.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2015-40 –

Reversement de la billetterie du 5/12/2015 au profit d'une association caritative

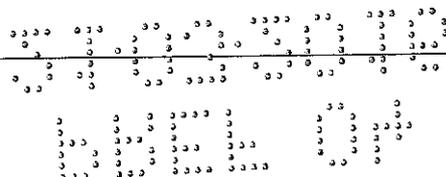
Il est proposé de reverser la recette du spectacle du 5/12/2015 au profit de l'association Cœur-Lavande dans le cadre du téléthon. La billetterie s'élève à 770 euros. Compte-tenu de l'état d'urgence, le conservatoire a procédé au recrutement d'une société de surveillance pour le Palais des Congrès dont la prestation a coûté 400 €.

La Présidente estime que cette prestation de surveillance était inutile car elle n'est pas dissuasive.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2015-41 – Demandes de remboursement de droits d'inscription

Le remplacement de l'enseignant de musique actuelle a nécessité de modifier les horaires de cours. Suite à ces modifications, deux élèves ont demandé le remboursement des droits



d'inscription compte-tenu que leurs disponibilités ne correspondent plus à ces nouveaux horaires. Le montant pour ce cours est de 186 €.

Ces modifications d'horaires sont du fait du Conservatoire sachant qu'une date butoir au 28/11 a été fixée pour des réclamations uniquement au niveau de la correspondance des horaires. Il est donc proposé de procéder au remboursement pour ces deux élèves.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2016-42 – Demande de subvention au titre du FRAIM 2016

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du FRAIM 2016. Le programme d'investissement concerne l'acquisition d'instruments pour un montant de 31 094.08 € H.T. Le montant de subvention sollicité est de 18 656.45 € H.T. correspondant à 60 % du coût global.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2016-43 – Recrutement par le conservatoire d'un vacataire

En prévision du départ à la retraite au 31/12/2015 du régisseur, il est proposé que les missions de régie soient confiées à un vacataire recruté de façon ponctuelle pour l'année 2016. Sa rémunération brute serait de 14.50 € de l'heure et sa rémunération calculée sur la base d'un décompte mensuel.

Eric Doucet précise qu'une estimation de 15 interventions a été réalisée de janvier à juin 2016.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2016-44 – Remboursement des frais de formation

Plusieurs formations internes se sont déroulées à l'antenne de Manosque pour les enseignants. Ces formations ont lieu hors des horaires de cours. Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacements des enseignants à partir de leur résidence familiale. Pierre Suzor indique qu'il serait normal que les agents soient domiciliés à proximité de leur lieu de travail.

Sylvie AILLAUD indique que compte tenu de la nécessité de diminuer les coûts de fonctionnement, cette prise en charge supplémentaire ne lui semble pas opportune. Certains élus remarquent que les frais de déplacements peuvent être déduits des impôts.

La demande de prise en charge des frais de formation est rejetée par les élus.

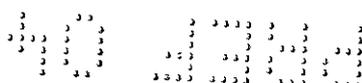
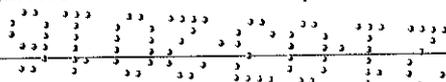
Les points non soumis au vote sont évoqués.

Marché électricité

Les tarifs réglementés pour les collectivités arrivant à échéance au 31/12/2015. Le conservatoire s'est inscrit auprès de l'UGAP qui a lancé une consultation auprès des opérateurs d'électricité. ERDF a été retenu. Le Conservatoire passera par cet opérateur pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Le versement des participations statutaires en début d'année accuse régulièrement un décalage de date compte tenu du début d'exercice. Cette situation met en difficulté le mandatement des salaires de janvier et février. C'est pour cette raison qu'il avait été évoqué



l'ouverture d'une ligne du trésorerie. Les frais bancaires sont très élevés même en cas de non utilisation des fonds. Deux financeurs se sont engagés à verser dans la première quinzaine de janvier une partie de leur participation annuelle : 50 % pour le Département, un trimestre pour DLVA et versement mensuel fin janvier pour la CCABV. Il a été décidé de ne pas donner suite à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

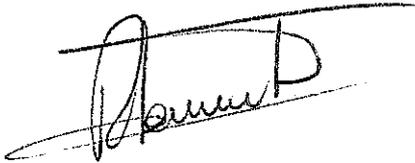
Motion au Ministère de la Culture

L'ANED, association nationale des écoles départementales de musique, a réalisé une motion concernant le désengagement financier de l'Etat. Il est proposé de l'adresser à la Ministre de la Culture.

Bilan de la rentrée scolaire 2015 – 2016

Rapport d'activité 2014 – 2015

La séance est clôturée à 18 heures.

Brigitte REYNAUD, Présidente	Absente
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président Représentant DLVA	
Pierre SUZOR, 2 ^{ème} Vice-Président Représentant CCABV	
Stéphanie COLOMERO, Conseillère départementale	
Sylvie AILLAUD, Représentante CCABV	